



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**93<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 7-10 mai 2014**

**FR**

UNIDROIT 2014  
C.D. (93) 11  
Original: anglais  
avril 2014

**Point n° 12 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat)

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <i>Sommaire</i>           | <i>Mise à jour sur les développements intervenus depuis la 92<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction</i>     |
| <i>Action demandée</i>    | <i>Prendre note des activités entreprises et faire des suggestions pour soutenir les initiatives du Secrétariat</i> |
| <i>Documents connexes</i> | <i>Rapport annuel 2013 (C.D.(93)2); C.D.(92) 12</i>   |

**I. PUBLICATIONS SUR PAPIER**

**1. Revue de droit uniforme**

1. En 2012, un accord a été conclu avec *Oxford University Press (OUP)* en vertu duquel OUP reprenait la publication de la Revue de droit uniforme, sa distribution et sa mise en page. En outre, le site Internet d'OUP, en tant que membre du groupe éditorial OUP, a créé une page/section consacrée spécifiquement à la Revue de droit uniforme (<http://ulr.oxfordjournals.org/>) à laquelle les abonnés à la Revue ont accès et qui contient tous les numéros 1973. L'année 2013 a été la première année de publication de la Revue de droit uniforme par OUP avec la sortie d'un premier numéro auquel ont contribué les experts qui travaillent avec l'Institut depuis longtemps, en particulier sur les Principes relatifs aux contrats du commerce international.

2. Un élément important résultant de la publication de la Revue par OUP est sa transformation en revue révisée par ses pairs, l'idée étant d'améliorer la qualité de la Revue en vue de s'assurer la publication d'articles écrits par des chercheurs de haut niveau. Ce pas s'est avéré nécessaire parce que les chercheurs sont de plus en plus tenus de publier dans des revues considérées comme acceptables aux fins de l'évaluation en matière de recherche et de publication académiques. A ce propos, des contacts sont en cours pour assurer que la Revue de droit uniforme figure parmi ces parutions de qualité à des fins d'évaluation. La question d "libre accès" a été soulevée: les revues doivent offrir ce que l'on appelle le "libre accès" pour partager les connaissances qu'elles contiennent. Il s'agit là d'un concept hérité des revues de sciences naturelles où son fondement est inhérent à leur nature. Des discussions avec OUP sur ces deux points ont été entamées en 2013.

3. La Revue est disponible sur papier et en ligne et les abonnements peuvent être pour l'un des deux supports ou pour les deux. En 2013, les ventes de la Revue ont été les mêmes qu'en 2012 mais elles devraient augmenter en 2014. Les royalties revenant à UNIDROIT en 2013 ont été très basses (€ 138), une fois soustraites les dépenses liées à la production et au lancement de la Revue. Elles augmenteront, fort heureusement, à mesure que la Revue sera mieux connue et qu'elle attirera davantage d'auteurs éminents.

4. Répartition des abonnements à la Revue de droit uniforme en 2013 par zones géographiques:

|                        | Royaume-Uni | Europe | Amérique du Nord | Japon | Reste du monde | Total |
|------------------------|-------------|--------|------------------|-------|----------------|-------|
| Imprimée               | 8           | 77     | 41               | 6     | 12             | 144   |
| En ligne               | 2           | 6      | 6                | 0     | 1              | 15    |
| Combiné                | 1           | 9      | 3                | 1     | 0              | 14    |
| Personnel <sup>1</sup> | 1           | 3      | 1                | 0     | 0              | 5     |
| Total                  | 12          | 95     | 51               | 7     | 13             | 178   |

5. En outre, un nombre important de copies gratuites ont été distribuées (38 imprimées et en ligne, 116 imprimées uniquement, 10 en ligne uniquement, 848 en ligne uniquement à des pays en développement<sup>2</sup>) dans le cadre de la stratégie de promotion déployée par OUP mais aussi par UNIDROIT. Les 116 copies indiquées ci-dessus ont été envoyées à des destinataires indiqués par UNIDROIT, principalement dans le cadre des échanges de la Bibliothèque.

6. Les Comptes pour 2013 (les neuf mois jusqu'au 31 décembre 2013) présentés par l'OUP montrent que la Revue de droit uniforme était, en substance, rentable - une nouveauté pour la production de la Revue. Le revenu total était de € 28.889,00 alors que les dépenses totales s'élevaient à € 27.967,00. Les revenus comprenaient les abonnements, les numéros uniques et les anciens numéros, les droits secondaires et le *pay per view*. Les dépenses couvraient les services de révision, le coût du papier et de la composition, l'impression et la publication électronique. Il y avait également les coûts de rédaction, de distribution et de commercialisation. La marge était inférieure à celle prévue, car les bénéfices étaient inférieurs et les dépenses plus élevées que prévu, mais il y avait tout de même un petit bénéfice (voir para. 3 ci-dessus).

7. En ce qui concerne le contenu de la Revue en 2014, le numéro 2 mettra l'accent en particulier, avec des présentations ou des articles basés sur des présentations, faites au *Premier Atelier ELI-UNIDROIT*, intitulé "Des principes transnationaux aux règles européennes de procédure civile" qui s'est tenu à Vienne en octobre 2013.

<sup>1</sup> "Personnel" signifie que l'abonnement est fait à titre purement personnel et non pas par un cabinet d'avocat, une bibliothèque universitaire ou une autre organisation.

<sup>2</sup> Les 848 copies gratuites ont été distribuées comme suit: Afghanistan 2 copies; Bangladesh 59; Bénin 1; Bhoutan 1; Burkina Faso 6; Cambodge 15; Congo 1; Congo, Rép. dém. du, 12; Corée du Nord 1; Erythrée 4; Ethiopie 63; Gambie 2; Ghana 16; Grenade 1; Guinée Bissau 1; Guinée Equatoriale 1; Haïti 3; Kenya 78; Kirghizstan 7; Laos 1; Libéria 2; Madagascar 13; Malawi 30; Mali 6; Monténégro 1; Mozambique 24; Myanmar 5; Népal 224; Niger 1; Ouganda 66; Rwanda 46; Sénégal 1; Sierra Leone 4; Tanzanie 66; Tchad 1; Togo 1; Zambie 38 et Zimbabwe 44.

## 2. Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2010

8. En 2014, un certain nombre de traductions des Principes d'UNIDROIT 2010 actuellement en cours seront terminées et publiées, la première d'entre elles étant la version en arabe par Messieurs Omaia Elwan (Université de Heidelberg), Mohiedin Ismail Alamedin (Centre pour l'arbitrage commercial international, Le Caire) et Hossam M. Loutfi (Université du Caire). La traduction en arabe sera présentée lors d'une conférence internationale qui se tiendra à Mascate (Oman) les 23 et 24 mars 2014, intitulée "*Launching The Arabic Version of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts*". D'autres versions, parmi lesquelles celles en langue indonésienne et persane, sont en cours.

9. Il convient de souligner que les ouvrages paraissant dans des langues non officielles de l'Institut sont publiés par des maisons d'édition indépendantes contactées par le(s) traducteur(s) chargé(s) de la traduction et de la publication des ouvrages. UNIDROIT n'étant pas en mesure de contrôler la traduction dans des langues non officielles de l'Institut, une clause de non responsabilité à cet effet a été ajoutée aux mentions afférentes aux droits d'auteur.

## 3. Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles

10. Durant les premiers mois de l'année 2014, la trilogie de la Convention du Cap et de ses Protocoles a été achevée de par la publication de la deuxième édition du *Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole de Luxembourg y relatif portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire*, préparé par le Professeur Sir Roy Goode. La promotion des trois volumes est en cours et ils ont été envoyés à des revues spécialisées pour recension. Le Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole ferroviaire ainsi que le Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole aéronautique sont en cours de traduction en version chinoise aux soins de *Law Press China*. Le Professeur Sir Roy Goode détient les droits d'auteur des Commentaires officiels qu'UNIDROIT vend en son nom. Il a la gentillesse de faire don des royalties qu'il perçoit à la *Fondation d'UNIDROIT* (appelée autrefois *Fondation de droit uniforme*). Le Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole aéronautique est une des publications les mieux accueillies d'UNIDROIT, l'autre étant les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

## 4. Livrets contenant les instruments d'UNIDROIT

11. Comme indiqué dans le *Rapport annuel 2013* (C.D.(93) 2), le Secrétariat a imprimé des livrets contenant le texte d'instruments d'UNIDROIT non pas à des fins commerciales mais pour les utiliser lors de conférences ou autres événements. Cette pratique se poursuit en 2014; en effet, le Secrétariat s'apprête à publier des livrets sur la Convention du Cap et ses trois Protocoles, sur la Loi modèle sur la divulgation d'information en matière de franchise (seulement en anglais), et la réimpression des Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (seulement en anglais), de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et des Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts (anglais et français) ainsi que des Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation (anglais et français).

## **II. SOURCES ELECTRONIQUES D'INFORMATION SUR UNIDROIT**

### **1. Le site Internet d'UNIDROIT**

12. Il convient de rappeler qu'il avait été décidé de mettre en place un nouveau site Internet basé sur une technologie actualisée pour faciliter d'une part la recherche d'informations sur l'Institut par les utilisateurs et d'autre part la gestion du site par l'Administrateur. Ce nouveau site est devenu opérationnel le 10 janvier 2014. Quelques mises au point seront certes encore nécessaires pour corriger d'inévitables erreurs mineures que seule l'utilisation du site pourra révéler, mais au moment de la rédaction de ce document (mars 2014) le système a démontré sa flexibilité d'un point de vue administratif et son attrait pour l'utilisateur. Avec le temps, on ajoutera des fonctions supplémentaires pour assurer que le site remplit son rôle de promoteur de l'Institut et de ses travaux sur le droit uniforme.

13. Dans ce contexte, on examine la possibilité d'afficher sur le site les conférences qui se tiennent à l'Institut, d'abord en *streaming* puis dans une archive électronique. Cela permet également aux orateurs d'être reliés par ordinateur, ce qui éviterait de devoir trouver les fonds requis pour leur présence physique aux conférences. Cela permettrait, en outre, une participation plus importante d'auditeurs dans le monde. Le coût de l'adoption de cette méthode de promotion des instruments et des thèmes de recherche d'UNIDROIT doit être évalué mais la possibilité d'obtenir le financement requis de la part d'un ou plusieurs sponsors devrait être attentivement prise en considération.

## **III. Action demandée**

14. Le Conseil de Direction est invité à *prendre note des activités entreprises par le Secrétariat et à faire des suggestions pour soutenir ses initiatives dans ce domaine.*